

La mode des levées de fonds en cryptomonnaies est passée

A l'arrêt. Selon un rapport de France Stratégie, le montant des ICO (Initial Coin Offering) est dix fois moins élevé que deux ans plus tôt. Les prédictions des plus enjoués des acteurs n'ont pas trouvé leur public.

Temps de lecture : minute

25 septembre 2020

Les levées de fonds en cryptoactifs, ou ICO, ont connu un net ralentissement "après l'engouement observé jusqu'en 2017", note l'organisation France Stratégie vendredi dans un rapport de suivi de la loi Pacte. "La dynamique des ICO en France (et dans le monde) semble ne pas reprendre", indique l'organisation rattachée aux services du Premier ministre. En 2019, 11 millions d'euros ont ainsi été levés, précise France Stratégie, contre près de 80 millions en 2018 et 130 millions un an auparavant.

Au travers de la loi Pacte, le régime français des offres au public de jetons (ou "initial coins offerings") prévoit la possibilité pour un créateur d'entreprise ou un porteur de projet de solliciter un visa du gendarme des marchés financiers, l'AMF pour une levée de fonds avec des actifs numériques, comme les cryptomonnaies. Le bilan est d'"une dizaine de dossiers de demande de visa" déposés auprès de l'AMF, dont deux ont abouti à un visa, précise France Stratégie. L'organisation précise toutefois qu'il est encore un peu tôt pour dresser des bilans définitifs, "étant donné les délais de constitution et d'instruction des demandes de visa" auprès de l'AMF.

Les levées de fonds en cryptoactifs consistent pour une entreprise à

émettre des jetons (ou "tokens") numériques, fondés comme le bitcoin sur une chaîne de blocs ("blockchain").

Article écrit par Maddyness avec AFP